

## L engagement d un constructeur !

### L EXTENSION DE LA GARANTIE, C EST :



- Le prolongement de la durée de la garantie constructeur suivant l'article 15 de nos Conditions Générales de Vente
- La solution dans les cas d'installations ou de mise en service différées
- La tranquillité d'esprit au moindre coût

### NOTRE PRESTATION COMPREND :

- La prolongation des conditions générales de garantie pour une période allant de 1 à 4 ans selon votre besoin.

### MODALITÉS :

- Proposition de l'option lors de la remise de l'offre
- Souscription possible jusqu'à un mois après la livraison du matériel

**PCM** - 17, rue Ernest LAVAL - BP35 - 92173 VANVES CEDEX FRANCE

